

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **2 juin 2008**

Décision n° **B-2008-0050**

commune (s) : Lyon 1er

objet : Mise à disposition par bail emphytéotique, à l'Opac du Grand Lyon, de l'immeuble situé 9, rue Imbert Colomès

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 26 mai 2008

Compte-rendu affiché le : 3 juin 2008

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, M. Kimelfeld, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, M. Bernard R, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : Mme Elmalan, MM. Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Mme Besson, M. Brachet, Mme Dognin-Sauze, M. Bouju (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Bret, Barge, Claisse, Vesco.

Bureau du 2 juin 2008**Décision n° B-2008-0050**

objet : **Mise à disposition par bail emphytéotique, à l'Opac du Grand Lyon, de l'immeuble situé 9, rue Imbert Colomès**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 mai 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.5.

Par arrêté en date du 7 avril 2008, la Communauté urbaine a décidé d'exercer son droit de préemption dans le cadre de la vente d'un immeuble édifié sur une parcelle de terrain d'une superficie de 93 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 25 de la section AO et située 9, rue Imbert Colomès à Lyon 1er.

Il s'agit d'un immeuble de quatre étages sur rez-de-chaussée, comprenant 9 appartements et une surface commerciale. Il serait mis à disposition de l'Opac du Grand Lyon, dont le programme consiste en la réalisation de 9 logements en prêt locatif à usage social (PLUS) pour une surface habitable de 228 mètres carrés, ainsi qu'un local commercial pour une surface utile de 40 mètres carrés.

Cette mise à disposition se ferait par bail emphytéotique, d'une durée de 55 ans, selon les modalités suivantes :

- un droit d'entrée s'élevant à 350 435 €,
- le paiement annuel de 1 € symbolique pendant 40 ans (soit 40 € cumulés payés avec le droit d'entrée payables à réception de la copie d'acte non publiée),
- le paiement d'un loyer à hauteur de 9 166 € sur les quinze dernières années,
- la réalisation par le preneur des travaux de réhabilitation à hauteur de 135 311 € TTC,
- l'Opac du Grand Lyon aurait la jouissance du bien acquis le jour où la Communauté urbaine aura elle-même la jouissance.

A l'issue du bail, le bien reviendra à la Communauté urbaine sans indemnités ;

Vu ledit bail emphytéotique ;

DECIDE

1° - Approuve la mise à disposition par bail emphytéotique, à l'Opac du Grand Lyon, d'un immeuble situé 9, rue Imbert Colomès à Lyon 1er.

2° - Autorise monsieur le président à signer, le moment venu, ledit bail.

3° - La recette de 350 435 € sera inscrite au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 752 100 - fonction 072 - opération 7510.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 3 juin 2008.